



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements

Question écrite n° 76469

### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des enseignants spécialisés occupant, pour certains depuis plus de dix ans, un poste de directeur d'école d'éducation spéciale. En effet, en vertu du décret de 2009 créant les unités d'enseignement et les postes de coordonnateurs, le ministère de l'éducation nationale a annoncé à ces personnes, la fermeture de leurs postes de « directeurs » au profit de la création de nouveaux postes de « coordonnateurs ». Hormis ce changement de libellé, les attributions, les charges de travail restent les mêmes. En revanche, ce qui change, c'est la suppression des indemnités et des mesures d'avancement qui étaient attachées aux postes de directeur d'école d'éducation spéciale. Ce faisant, cette situation est extrêmement mal vécue par les personnes concernées qui doivent, malgré elles, passer de directeurs à coordonnateurs, avec une charge de travail et des responsabilités identiques mais une perte de salaire importante, pouvant aller jusqu'à 3 000 euros par an. Les personnels concernés se sentent, aujourd'hui, déconsidérés, dévalorisés, voire méprisés, alors que leur mission est capitale au sein d'une école à l'intérieur d'un hôpital pédopsychiatrique. Ils s'interrogent sur l'application de cette mesure prise sans concertation. Aussi, face aux préoccupations exprimées par ces enseignants, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour répondre à leurs attentes et interrogations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76469

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 mars 2015](#), page 2107

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)